

PROTOCOLE D'ACCORD

PREAMBULE

Suite au dépôt de la levée de suspension de la grève du 18 juillet 2023 du Syndicat National Autonome de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**SNAESURS**), **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement** a reçu au Palais de la Colombe, les Acteurs Sociaux du SNAESURS et de l'intersyndicale de l'Education qui avait déposé aussi un mémorandum à l'effet notamment de réviser et d'appliquer le Statut Particulier de l'Education. Cette rencontre s'est tenue en présence des **Ministres du Travail et de la Fonction Publique, de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation**, des représentants du **Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** (la Cheffe de cabinet, le Conseiller Principal et l'Inspecteur Général de l'enseignement supérieur) et du Président du Conseil National du Dialogue Social.

Après avoir rappelé le contexte et l'engagement du Gouvernement à créer les meilleures conditions de vie et de travail aux enseignants de Guinée, **Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement** garant du dialogue social et politique a mandaté le CNDS sous la tutelle du **Ministère du Travail et de la Fonction Publique** à ouvrir sans délai les négociations à l'effet de trouver des solutions.

C'est ainsi que se sont ouvertes le mercredi 05 novembre 2025 dans les locaux du CNDS, les négociations entre le Syndicat National Autonome de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (SNAESURS), les représentants du **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, du Travail et de la Fonction Publique** et celui du **Budget**.

Sous la médiation de **Dr Alia CAMARA**, Président du CNDS, entouré de :

- 1- M. Zoma ZOUMANIGUI, Secrétaire Permanent
- 2- Mme Faber Zenab CAMARA, Conseillère en Charge de la Prévention et Gestion des Conflits
- 3- M. Djibril SYLLA, régisseur du CNDS

Etaient présents :

A- **La Primature** : Mme BARRY née Yayé Mariama DIALLO, Conseillère du Premier Ministre Chargée du Secteur Educatif, de la Recherche Scientifique, du Genre et de l'inclusion sociale.

B- **Ministère du Travail et de la Fonction Publique** :

1. Karamba GUIRASSY, Directeur Général de la Fonction Publique,



2. Mamadou Diouldé BARRY, cadre à la Direction Générale de la Fonction Publique

C- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation :

1. Pr Mamadou Saliou DIALLO, Conseiller Principal du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) ;
2. Pr Joel Maxime Milimono, Inspecteur Général de MESRSI ;
3. Pr Siné Diakité, Vice-Président de la Conférence des Recteurs et Directeurs Généraux ;
4. Dre Fatoumata Sylla, Directrice Nationale de la Recherche Scientifique du MESRSI ;
5. Mme Fatoumata Labbo Baldé, Inspectrice Générale Adjointe du MESRSI
6. Mr. Gérard Massandouno, Chef de la -DRH, MESRSI
7. Senkoun Mohamed Camara, Directeur technique Enseignement Supérieur Privé ;

D- Ministère du Budget :

1. Ibrahima Lassidy Touré, Assistant Technique du DGB
2. Ibrahima Sekou Kéita, Chef de service Autres Rémunérations à la DGB

E- SNAESURS

1. Mamadou Mouctar Bah, 1^{er} secrétaire général adjoint du BEN ;
2. Mohamed Soumaoro, Secrétaire administratif ;
3. Samba Diouma Camara, Secrétaire à la syndicalisation ;
4. Isai Haba, 1^{er} secrétaire au conflit et à la négociation ;
5. Mariama Camara, 2^{ème} secrétaire au conflit et à la négociation ;
6. Noumouké Kanté, 2^{ème} secrétaire à la finance ;
7. Mamady Kanté, secrétaire à la syndicalisation ;
8. Dr Mohamed Dinah Bangoura, secrétaire au plan de carrière et formation continue ;
9. Saba Zoumanigui, secrétaire chargée de l'organisation ;
10. Saran Diaré, secrétaire chargée de la coopérative ;

Résolutions :

Au terme des échanges, sur l'application du **DECRET D/2024/0027/PRG/CNRD/SGG du 24 JANVIER 2024 FIXANT REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES TITULAIRES DES GRADES D'ASSISTANTS, ATTACHE DE RECHERCHE,**

2




MAITRE ASSISTANT, CHARGE DE RECHERCHE, MAITRE DE CONFERENCES, MAITRE DE RECHERCHE, PROFESSEUR, DIRECTEUR DE RECHERCHE :

Les parties ont convenu de ce qui suit :

1. les articles **3, 4, 5 et 6** soient appliqués à la fin du mois de Novembre 2025 ;
2. les articles **8 et 13** soient appliqués en Décembre 2025 ;
3. le rappel des articles **3, 4, 5 et 6** se fassent dans le premier trimestre de 2026.

Pour les questions subsidiaires, le Président du CNDP transmettra une lettre au **Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** pour examen et décisions appropriées.

Au terme des discussions caractérisées par un climat de convivialité, les parties s'engagent au respect scrupuleux du présent protocole d'accord et que nul ne sera sanctionné pour fait de grève.

Conakry le 06/11/2025

Ont signé pour le SNAESURS,

1^{er} secrétaire général adjoint



Mamadou Mouctar Bah

MESRSI

P/O le CP

Pr Mamadou Saliou Diallo

MTFP

P/O le DGFP

Karamba Guirassy

M budget

P/O AT-DGB

Ibrahima Lassidy Touré

La médiation

Président du CNDP

Dr Alia Camara